



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 341

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 341 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour des travaux d'aménagement du parc Gagné »

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 350 000 \$, et un emprunt de 250 000 \$, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement du parc Gagné.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mai 2025, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-demprunt-341>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce 29<sup>ième</sup> jour du mois de **mai** de l'an **2025**.

*Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire  
Greffière et directrice des affaires juridiques*